

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS

Sauf indication contraire sur la facture ou en vertu de la loi applicable, les conditions de vente sont net 30 jours. Toute partie d'une facture faisant l'objet d'un litige doit être communiquée au service à la clientèle de Teligent au moment de la réception de la facture en utilisant le numéro de téléphone sur la facture ou par courriel à Canada_customerservice@teligent.com. Toute partie d'une facture pour laquelle le litige n'est pas validé doit être réglée conformément aux conditions de vente.

GARANTIE

Teligent garantit qu'au moment de l'expédition, aucun produit livré ne sera falsifié ou marqué de manière incorrecte. Il n'y a aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier sur tout produit fourni en vertu de cette politique. Cette garantie limitée sera annulée si un produit n'est pas administré, traité ou utilisé d'une manière strictement conforme à la description et aux instructions figurant sur l'étiquette. Le recours du client pour violation de la garantie à l'égard du produit fourni se limite au remplacement de ce produit qui, après examen par Teligent, s'avérera non conforme à la garantie limitée contenue dans le présent document.

FRAIS DE LIVRAISON

Les frais de livraison pour toutes les commandes de plus de 500 \$ pour l'Ontario et le Québec et de 750 \$ pour toutes les autres provinces seront sans frais pour tous les clients au Canada, en utilisant le transport le plus économique compatible avec la fourniture d'un service raisonnablement rapide. Tout client peut demander une livraison par des moyens spéciaux. Dans ce cas, la différence entre le coût régulier et le coût spécial sera facturé au client.

MINIMUM DE COMMANDE

Les commandes d'une valeur inférieure à 500 \$ pour l'Ontario et le Québec et 750 \$ pour toutes autres provinces (avant toute taxe de vente applicable) seront soumises à des frais d'expédition.

RETOURS

Les retours ne sont pas acceptés dans les cas suivants:

- Tout produit non acheté chez Teligent
- Tout produit injectable, liquide ou narcotique
- Tout produit acheté sous une "commande spéciale"
- Tout produit dont la date de péremption dépasse 3 mois
- Unités partielles
- Les produits qui ne sont pas dans leur emballage d'origine non ouvert
- Produits marqués ou dégradés de quelque manière que ce soit
- Produits endommagés par des événements fortuits, incendie, fumée, eau ou vente de faillite
- Produits stockés de manière incorrecte
- Produits nécessitant réfrigération

RESPONSABILITÉ

Teligent ne peut être tenu pour responsable de tout manquement à l'exécution d'un contrat ou de la fourniture de matériel pour des causes indépendantes de sa volonté. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, les conflits de travail, les incendies, les explosions, les émeutes, les injonctions, les interruptions de transport, les accidents inévitables ou les cas de force majeure.